

Micro-exploitations

Les micro-exploitations, des structures en voie de disparition.

En Bourgogne-Franche-Comté, une exploitation sur cinq est une micro-exploitation. De très petite taille, ces exploitations pèsent peu dans la SAU, le cheptel ou la main d'œuvre de la région. En dix ans, le nombre de micro-exploitations a diminué deux fois plus que l'ensemble des exploitations. Près de la moitié d'entre elles a une SAU constituée uniquement de surfaces toujours en herbe, majoritairement inférieure à 10 hectares. Les micro-exploitations sont présentes dans tous les secteurs agricoles mais cinq spécialisations dominent : grandes cultures, bovins viande, viticulture, ovins et équidés. Les « micro » exploitants sont en moyenne plus âgés et la part des femmes est plus élevée qu'ailleurs. Il s'agit le plus souvent de retraités ou de personnes ayant une autre activité dominante, consacrant majoritairement moins d'un mi-temps à leur exploitation.

En 2020, la Bourgogne-Franche-Comté compte 4 700 micro-exploitations. Ce sont des structures de petite taille économique dont la production brute standard (PBS) est inférieure à 25 000 € (cf. définitions). Elles représentent 20 % des exploitations de la région. Cette part est nettement inférieure à la moyenne nationale (28 %) et à celle observée dans d'autres régions comme Occitanie (38%), Normandie, PACA ou Auvergne-Rhône-Alpes (33 %).

Un poids marginal

Bien que relativement nombreuses, les micro-exploitations pèsent peu dans le paysage agri-

Figure 1. **Caractéristiques des micro-exploitations**

Micro-exploitations	BFC	Part des micro-exploitations dans le total	
		BFC	France
Nombre	4 719	20,0 %	28,0 %
SAU totale (en ha)	66 900	2,8 %	4,9 %
Cheptel total (en UGB)	22 100	1,2 %	1,6 %
STH (en ha)	50 400	4,4 %	9,4 %
Surfaces en bio (en ha)	8 400	3,9 %	6,8 %
Main d'œuvre (en ETP)	2 770	6,3 %	9,5 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

cole régional. Leur SAU est très modeste avec seulement 14 ha en moyenne. L'herbe couvre les 3/4 des surfaces et près de la moitié des micro-exploitations comptent uniquement des surfaces toujours en herbe. Par ailleurs, seulement la moitié d'entre

elles possède des animaux. Pour ces structures en ayant, le cheptel moyen atteint à peine 10 UGB. Au final, ce type d'exploitations occupe moins de 3 % de la SAU régionale, élève environ 1 % du cheptel et mobilise seulement 6 % de la main d'œuvre agricole.

L'implantation des micro-exploitations est assez similaire à celle de l'ensemble des exploitations. Les plus nombreuses se trouvent en Saône-et-Loire (près de 30 % des effectifs), notamment dans le sud et l'est du département. Si une exploitation sur cinq de la région est une «micro», cette part monte à 35 % dans le Territoire de Belfort et un quart dans le Jura et la Haute-Saône. Elles sont en revanche moins représentées dans le Doubs, la Côte-d'Or et l'Yonne, entre 15 et 17 % de l'ensemble des exploitations de ces départements.

Entre 2010 et 2020, le nombre de micro-exploitations a diminué de 41 % dans la région soit à un rythme deux fois plus élevé que l'ensemble des exploitations (- 21 %). Leur faible potentiel économique et un désintérêt de la nouvelle génération expliquent en grande partie ce phénomène.

Des exploitants âgés

Les exploitants à la tête des micro-exploitations ont en moyenne dix ans de plus que ceux des autres exploitations de la région (58 ans contre 48). Cela se reflète dans la répartition par classe d'âge. Les moins de 40 ans ne représentent que 14 % des «micro» exploitants contre 26 % pour les autres. À l'inverse, les exploitants de 55 ans et plus sont beaucoup plus nombreux, 61 % contre 34 %. La proportion de femmes parmi les exploitants est également significativement différente : 31 % pour

les micro-exploitations contre 20 % pour les structures plus grandes. Enfin, deux-tiers de ces exploitants travaillent moins d'un mi-temps sur leur exploitation.

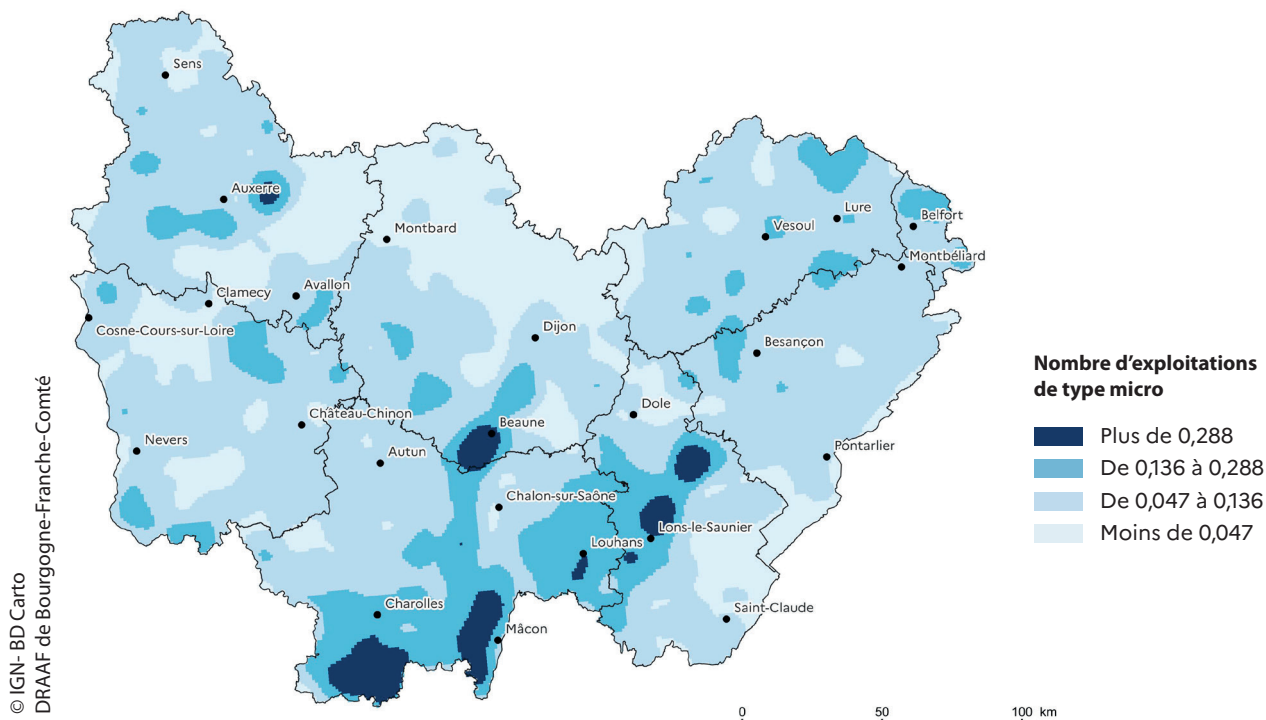
Le vieillissement des exploitants, la question du devenir de ces très petites surfaces et cheptels très peu rémunérateurs, la tendance à la concentration des moyens de production, les changements sociétaux, sont autant de facteurs en faveur d'un maintien voire d'une accélération du rythme de disparition des micro-exploitations dans les années à venir.

Figure 2. Caractéristiques des «micros» exploitants

	Âge moyen	Part des femmes	Part des moins de 40 ans	Part des 55 ans et plus
Toutes micros	58	31 %	14 %	61 %
dont spécialisées:				
100 % fourrages	61	30 %	10 %	73 %
COP	60	24 %	12 %	65 %
Bovins viande	58	25 %	10 %	62 %
Viticulture	59	30 %	13 %	62 %
Ovins	59	29 %	13 %	64 %
Équidés	55	43 %	16 %	54 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 3. Nombre d'exploitations de type «micros»



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les principales orientations des micro exploitations

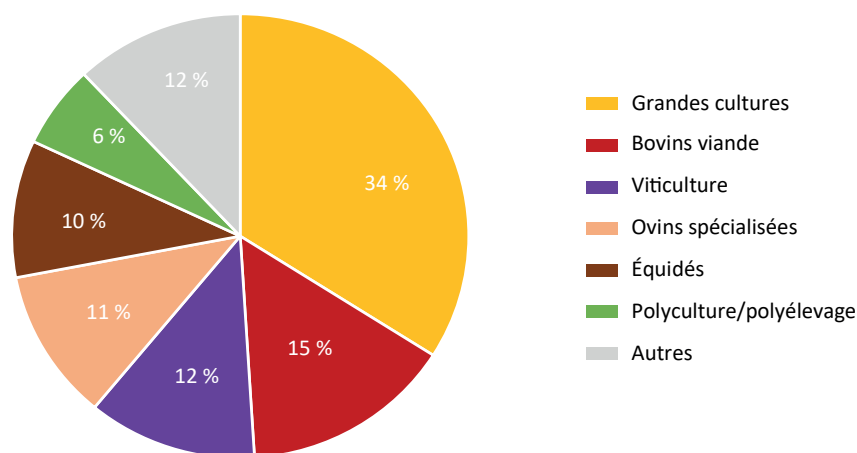
En 2020, cinq grandes Otex concentrent plus de 80 % des micro-exploitations. Leurs caractéristiques, ainsi que celles des exploitants à leur tête, sont décrites dans la suite de la publication.

Une forte proportion d'exploitations herbagères

Un tiers des micro-exploitations (1 575 unités) sont classées en « Grandes cultures » et représentent 28 % des effectifs de cette orientation. Dans cette Otex, deux catégories principales se distinguent. Dans la première, regroupant la moitié des effectifs, les exploitations développent une SAU constituée uniquement de surfaces fourragères et/ou de surfaces toujours en herbe (STH). La très grande majorité n'a d'ailleurs que de la STH. Il s'agit alors de très petites structures puisque la moitié dispose de moins de 6 ha. De plus, ces exploitations n'élèvent aucun herbivore. Étant donné leur très faible potentiel économique, on peut faire l'hypothèse qu'une partie des exploitants ont hérité de ces terres et/ou ont souhaité conserver un patrimoine foncier agricole. Pour en tirer un petit revenu, les surfaces en herbe peuvent être mises à disposition d'autres exploitations pour y faire pâturer des animaux ou exploitées pour la vente de fourrage.

Les 810 exploitants à la tête de ces exploitations « fourragères » sont à 70 % des hommes et sont plutôt âgés. Près des trois quarts ont 55 ans ou plus et leur

Figure 4 - Un tiers des « micros » spécialisées en grandes cultures



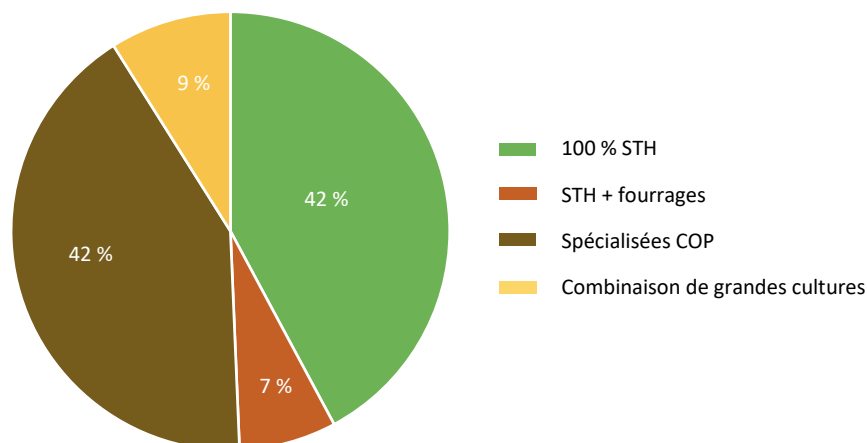
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

moyenne d'âge est de 61 ans soit 3 ans de plus que l'ensemble des micro-exploitations. Plus de la moitié consacrent moins d'un quart temps à leur exploitation. En effet, des petites surfaces de prairies, sans animaux qui plus est, nécessitent, dans la plupart des cas, peu de présence et de travail.

Les 650 micro-exploitations spécialisées en céréales et/ou oléoprotéagineux (COP) forment le second grand ensemble de l'otex « Grandes cultures »

(42 % des effectifs). Les surfaces détenues sont modestes, la moitié des exploitations ayant moins de 11 ha. La SAU moyenne atteint près de 18 ha dont environ 9 ha de COP. Dans les deux-tiers des cas, les surfaces en COP sont complétées par des surfaces fourragères. Si la quasi-totalité de ces exploitations cultivent des céréales, seulement une centaine (15 %) a une SAU constituée uniquement de céréales, un peu moins de 5 ha en moyenne.

Figure 5 - La moitié des spécialisées en grandes cultures sont exclusivement fourragères



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les exploitants sont également âgés avec une moyenne d'âge de 60 ans et deux tiers d'entre eux ayant 55 ans ou plus. Les trois quarts sont des hommes. Près de 60 % des exploitants travaillent moins d'un quart temps sur leur exploitation.

Des petits troupeaux de bovins viande subsistent

Les exploitations spécialisées en bovins viande sont la deuxième orientation la plus représentée parmi les micro-exploitations (720 unités soit 15 % des effectifs). La Saône-et-Loire concentre 42 % de ces fermes, puis vient la Nièvre avec 14 %.

Ces exploitations élèvent en moyenne 18 bovins dont six vaches allaitantes mais aucune vache laitière. Elles s'étendent sur 22 ha en moyenne, quasi exclusivement des surfaces toujours en herbe pour y faire pâturer leurs animaux.

La moyenne d'âge des exploitants est de 58 ans et les trois quarts d'entre eux sont des hommes. Un tiers des exploitants consacrent moins d'un quart temps à leur exploitation tandis que 36 % sont à temps complet. Cette part d'exploitants à temps complet supérieure aux grandes cultures s'explique par le fait que l'activité d'élevage nécessite une présence et un temps de travail plus importants, même avec des cheptels modestes. Considérant l'âge des exploitants et les troupeaux moyens, on peut penser qu'il s'agit pour partie d'anciens éleveurs désormais à la retraite, ayant conservé quelques bovins pour garder le lien avec le monde animal.

Des toutes petites surfaces en vignes

Un peu plus de 12 % des micro-exploitations (soit 590) sont spécialisées en viticulture. Ces exploitations possèdent moins de 0,5 ha de vignes en moyenne et la moitié d'entre elles en détient moins de 0,25 ha. Compte tenu de ces très petites surfaces, on peut supposer qu'il s'agit pour partie de vignes conservées à la retraite ou suite à héritage familial. Le vignoble jurassien est surreprésenté puisqu'il compte 20 % des micro-exploitations viticoles de la région mais seulement 9 % de l'ensemble des exploitations de l'Otex régionale.

Comme une majorité de micro-exploitations, l'âge moyen des exploitants est élevé (59 ans) avec une proportion importante de 55 ans et plus (62 %). Près des trois quarts travaillent moins de 25 % de leur temps sur leur exploitation, en raison du faible temps de travail que nécessitent de si petites surfaces de vignes.

Des exploitations ovines en majorité «micro»

Un peu plus de 500 micro-exploitations (11 %) sont spécialisées en élevage d'ovins. Un tiers d'entre elles se situent en Saône-et-Loire, 22 % dans la Nièvre et 15 % en Haute-Saône. Cette Otex présente la particularité d'être composée très majoritairement de micro-exploitations (80 %)¹. En revanche, elles ne concentrent que 29 % du cheptel ovin de l'Otex régionale. Leur troupeau comprend en moyenne 49 têtes dont trois quarts sont des bre-

bis mères allaitantes et 13 % des agneaux. Ces exploitations développent en moyenne 11 ha de SAU, quasi exclusivement constituée de prairies permanentes, pour y faire paître leurs animaux.

Les exploitants de micro-élevages d'ovins ont un profil qui ressemble à ceux des autres micro-exploitations : 70 % d'hommes, une moyenne d'âge de 59 ans, deux-tiers de 55 ans et plus, et très peu de jeunes (13 % ont moins de 40 ans). Un exploitant sur cinq travaille à temps plein sur l'exploitation.

Des équidés pour le loisir

Environ 10 % des micro-exploitations sont spécialisées en élevage d'équidés. Elles représentent plus de la moitié des effectifs de cette Otex.

Ces exploitations élèvent en moyenne 7 équidés, très majoritairement des chevaux ou des juments de selle. Les deux-tiers possèdent exclusivement des équidés. On peut supposer qu'il s'agit en partie de propriétaires de chevaux pour monter en loisir. À noter qu'une petite trentaine ont seulement un ou quelques ânes.

La SAU moyenne atteint près de 18 ha, quasi à 100 % des surfaces toujours en herbe. Cette surface est relativement élevée par rapport au nombre moyen d'animaux.

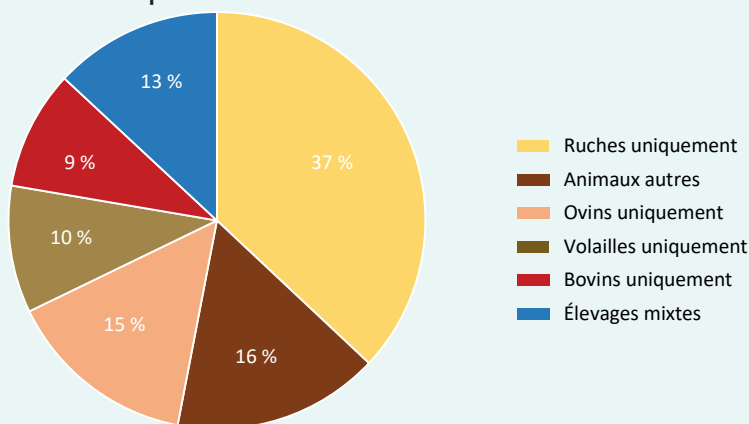
Par rapport aux autres Otex, les exploitants sont en moyenne plus jeunes (55 ans) et la part des femmes plus élevée (43 %).

¹ Pour en savoir plus : voir la publication [Recensement agricole 2020 : Filière ovins](#).

Exploitations sans SAU

Parmi les micro-exploitations de la région, 160 n'ont pas de SAU. Dans 37 % des cas, il s'agit d'exploitations apicoles possédant 90 ruches en moyenne. On trouve également 15 % de structures élevant uniquement des ovins et 9 % uniquement des bovins. Les cheptels moyens sont très modestes (28 têtes pour les ovins et 11 pour les bovins). Sans SAU propre, on peut supposer que les troupeaux pâturent sur des terres mises à disposition par d'autres exploitations. Les structures élevant des animaux « autres » (16 %) sont très majoritairement des exploitations héliques.

Figure 6 - Plus de la moitié des micro exploitations sans SAU sont des apiculteurs ou des héliques

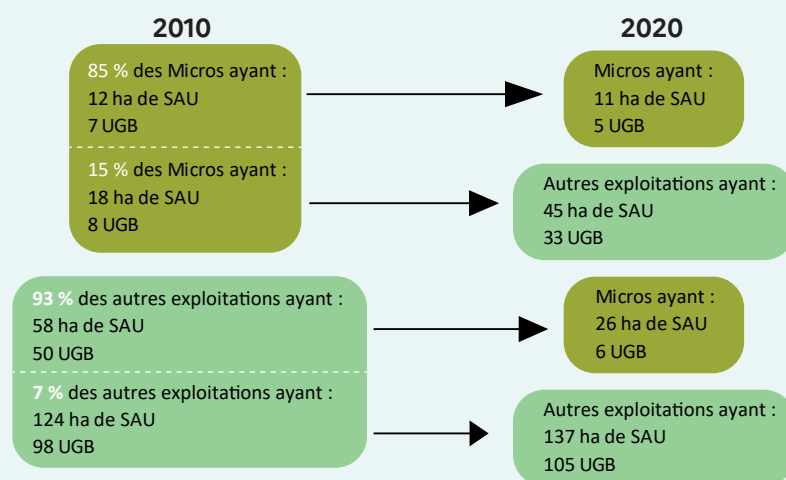


Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Trajectoire des exploitations présentes en 2010 et 2020

Afin de donner une tendance de la trajectoire suivie par les micro-exploitations, un échantillon d'environ 15 200 exploitations présentes lors des deux recensements agricoles de 2010 et 2020 en Bourgogne-Franche-Comté (soit 64 % des exploitations régionales en 2020) a été constitué. Cet échantillon a été obtenu après appariement des numéros SIRET et PACAGE. Il est important de noter qu'il n'est pas parfaitement représentatif de l'ensemble des exploitations de la région car il a tendance à surreprésenter les types d'exploitations les plus stables dans le temps, ce qui n'est pas le cas des « micros ».

Figure 7 - Trajectoire des exploitations



Lecture : Parmi les micros en 2010 encore présentes en 2020, 85 % sont restées des micros. Ces exploitations avaient 12 ha de SAU en moyenne en 2010 contre 11 ha en 2020

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Au sein de cet échantillon constant entre 2010 et 2020, 85 % des « micros » de 2010 sont restées dans cette catégorie en 2020. Dans ce cas, la SAU moyenne est restée stable et les cheptels moyens ont un peu diminué. Parmi les autres « micros » de 2010, 13 % sont devenues des petites et 2 % des moyennes ou des grandes exploitations, avec une hausse significative de la SAU et des cheptels. A l'inverse, 7 % des petites, moyennes et grandes exploitations de 2010, encore existantes en 2020, sont devenues des « micros ». Ces exploitations ont vu leur SAU moyenne plus que divisée par deux et le cheptel moyen fortement diminuer. On peut supposer qu'il s'agit dans ce cas d'évolutions liées à des départs à la retraite (avec conservation de petites surfaces et/ou petits troupeaux) ou à des cessations progressives d'activité.

Sources et définitions

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs du recensement agricole 2020. L'ensemble des exploitations françaises dépassant un certain seuil d'activité, soit 416 000 exploitations dont 23 700 en Bourgogne-Franche-Comté, ont été enquêtées entre octobre 2020 et fin avril 2021. Le précédent recensement datait de 2010.

La Production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micros », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation ou Otex.